

Vendredi le 27 Septembre, 12:18

Bonjour Mesdames, Messieurs.

**Ci-joint un avis concernant la mise à jour des coordonnées pour le déneigeur et renseignements complémentaires, que nous vous demandons de remplir (interactif) et nous retourner, afin que vous soyez en mesure de déplacer votre véhicule à temps pour le déneigement optimal des lieux.**

Nous soulignons qu'il est primordial que **tous collaborent lors de ces opérations**, évitant ainsi aux membres du conseil d'administration d'avoir à faire un suivi auprès des dissidents.

De plus, comme l'extrait de la déclaration de copropriété **article 112.6** ci-dessous le stipule, **une pénalité sera émise dès la première infraction et le véhicule pourrait être remorqué**, le cas échéant cela s'avère nécessaire. **Les copropriétaires sont responsables de leurs leurs locataires.**

*1 1 2.6 Les espaces de stationnement doivent être laissés libres selon les directives du conseil d'administration lors de l'entretien, du nettoyage, des réparations ou le déneigement.*

Merci d'avance pour votre compréhension et votre indispensable collaboration, cordialement,

**Josée Matton**

Chargée de projet - Service à la clientèle  
Gestion immobilière Lafrance & Mathieu  
418-626-5500 poste 231